

Souveraineté (« indépendance énergétique européenne et française »), création d'emplois, réindustrialisation du territoire français, accompagner la transition énergétique et la décarbonation de l'économie, le vocabulaire utilisé dans le dossier de concertation semble reprendre la dialectique d'un projet porté par des intérêts politiques tout en occultant qu'il ne sert que des intérêts privés (Elyse Energy) au détriment des ressources naturelles locales et de sa population.

L'objectif assigné par ce projet E-CHO est la réduction de 622,000 tonnes de CO2 par an via la production de carburants pour l'aviation, les bâtiments maritimes et l'industrie chimique soit une forte concentration de protagonistes de la pollution.

Les « fondamentaux » de votre projet sur la mise en jeu des ressources naturelles du Béarn sont :

1. Eau - Prélèvement de 7.7 million de m3 d'eau par an du gave de Pau soit l'équivalent de l'eau utilisée par une agglomération de 156,000 habitants (estimation),
2. Biomasse – 1 million d'arbres (estimation) sacrifiés soit du « carburant naturel » pour produire des « carburants décarbonés »,
3. Emprise au sol pour des sites SEVESO – 65 hectares pour l'ensemble des 3 sites industriels (dont l'implantation en partie sur des sites existants du bassin industriel de Lacq)

Quid de leurs répercussions et des interrogations relatives à ce projet:

1. Eau rejetée (après retraitement à deux endroits du Gave de Pau) – Quelle sera la température de cette eau (il a été évoqué 30 °C lors de la dernière réunion du 11 janvier) et quelle sera la propriété de l'eau « industrielle » rejetée en milieu naturel ? Sur l'incidence sur l'écosystème de la faune et la flore du Gave de Pau en Béarn (aval) mais aussi en région Occitanie (amont), où sont les études d'impact?
2. Biomasse – vous évoquez 300,000 tonnes de matière sèche nécessaire soit 500,000 tonnes de matière brute (1 million d'arbres à abattre), à sécher et à transporter, quelle est l'empreinte carbone et environnementale de cette production ? A l'inverse, quelle serait la mesure de la captation de CO2 par une forêt d'1 million d'arbres (bois primaire provenant du Grand Quart Sud-Ouest et/ou du pourtour méditerranéen) implantée sur des territoires locaux ? Cette mesure serait à prendre en compte dans la balance environnementale du projet.

Quant à la solidité financière de ce projet, elle repose sur deux associés (des personnes privées) Pascal Pénicaud et Cédric Le Saunier de Saint- Jouan dont les sociétés Falkor et VoL-V ont respectivement été créées en 2019 et 2018. Elles sont à l'origine de la création d'Elyse Energy en 2021 avec un capital social de 297 652 euros et un effectif de moins de 10 personnes à ce jour. Les fonds propres de cette société ou plutôt de ce véhicule d'investissement sont ridiculement faibles.

Dans le cadre de la concertation publique, notre écho final à ce projet est qu'il présente :

- une empreinte carbone environnementale très négative (pillage des ressources naturelles du Béarn et des régions forestières environnantes, process industriel d'assèchement et de transport, rejet de l'eau et méfaits sur l'écosystème du Gave de Pau),
- un indéniable opportunisme (« aujourd'hui la SOBEGI est autorisée à prélever 14 millions de m<sup>3</sup>/an mais n'en prélève à ce jour que 7 millions m<sup>3</sup>/an » - Source : page 48 du Dossier de concertation E-CHO) en utilisant une ressource naturelle appartenant aux territoires locaux,
- un déshabillage des ressources naturelles du Béarn pour habiller d'une tunique décarbonée des carburants à produire qualifiés de « verts »,

sans présenter :

- la balance carbonée du projet (impacts négatifs non évalués) et l'impact sur la faune et la flore,
- la rareté croissante de l'eau (épisodes caniculaires en France fréquents) rendant insoutenable la durabilité de ce projet industriel dans le temps,
- le prix de l'eau prélevée sur la durée du projet (7 millions de m<sup>3</sup>/an) – toute ressource a un coût,
- le fait que le promoteur du projet Elyse Energy soit une start up sans aucune surface financière,
- que le financement du projet semble quasi exclusivement reposer sur la levée de dette bancaire, sur des prêts ou levées de fonds auprès de fonds d'investissements spécialisés en énergies décarbonées ou en infrastructures et dans une moindre mesure sur des minimales subventions publiques ou des avances de l'Etat (€7.9mm ADEME) voire de l'Europe,
- l'analyse des risques industriels générés (sites SEVESO), et,
- les désagréments pour le « milieu humain » : l'air, l'odeur, la santé, l'acoustique, le paysage etc.
- de business plan, logique car il s'agit d'un projet d'investissement à intérêts privés,

La réalité chiffrée est édifiante : subvention de 250 000 euros de la région Nouvelles Aquitaine, « fonds propres » d'Elyse Energy de 297 652 euros, aide ADEME (fonds publics – 6.7 million d'euros) pour financer des études de faisabilité d'un soi-disant projet d'investissement de 2 milliards d'euros. A première vue, cela ne semble pas sérieux. Toutefois, cela expliquerait l'absence d'études d'impact environnemental digne d'un projet de cette envergure.

Nous sommes donc favorables au scénario 0 « si le projet ne voyait pas le jour » que vous présentez avec beaucoup d'à-propos en page 55 du dossier de concertation E-CHO. Ce scénario nous semble introduire un bilan décarboné bien plus favorable à un projet industriel E-CHO aux nombreux méfaits sur l'écosystème du Gave de Pau et le bien être des habitants de ses territoires. La préservation de la

ressource de l'eau naturelle dans les territoires du Gave de Pau (« depuis 2019, en amont de la commune d'Artix, le Gave de Pau est principalement prélevé à hauteur de 91% pour répondre aux besoins de l'alimentation en eau potable » - Source : Fiche thématique E-CHO) constitue un enjeu majeur autrement supérieur à un projet industriel construit sur les chimères d'une économie nourrie par le dogme de la transition énergétique et hypothétiquement financé par des fonds d'investissement d'infrastructures alléchés par les profits décarbonés.

Ne rien faire est un projet d'avenir en soi.

Association Code Béarn

\*\*\*\*\*